



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 135-2020
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.186

Déposée le : 02.06.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Bossard-Jenni (Oberburg, PEV) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 04.06.2020

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -

Ne pas entraver administrativement le recours aux énergies renouvelables

A juste titre, le canton de Berne accorde une grande importance à la transition énergétique, raison pour laquelle il a décidé de promouvoir les énergies renouvelables. Or, il n'est malheureusement pas rare que dans la pratique, ces subventions n'atteignent pas l'objectif visé. De manière générale, les procédures de demande de subvention sont très complexes et liées à un grand nombre de conditions supplémentaires (notamment certains certificats et labels sans valeur). L'ampleur de la tâche dépasse aussi bien le maître ou la maîtresse d'ouvrage, qui confie tout naturellement ces travaux à l'entreprise (installateur ou installatrice) ou au producteur ou à la productrice, que la plus grande partie des entreprises elles-mêmes. De nombreuses entreprises tentent d'éviter cette charge de travail supplémentaire et déconseillent par conséquent à leur clientèle le recours aux énergies renouvelables. En outre, de nombreux labels nécessaires pour obtenir une subvention sont sans valeur, alors même qu'ils représentent un coût très élevé pour les entreprises productrices de composants ou de systèmes. Ce problème touche surtout les petites entreprises novatrices qui doivent reporter ces coûts sur un plus faible nombre de pièces.

En d'autres termes, la pratique actuelle en matière de promotion des énergies renouvelables constitue un frein à l'innovation, menace la réalisation des objectifs et provoque également des retards. Dans le pire des scénarios, les subventions sont absorbées complètement par les charges supplémentaires lors de la planification, de la certification, etc. Les entreprises qui n'ont pas la possibilité de facturer ces travaux supplémentaires à leur clientèle doivent en assumer elles-mêmes les coûts.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif est-il conscient de l'ampleur de la charge administrative et du travail supplémentaire que représente la pratique actuelle en matière de subventions ?
2. Le Conseil-exécutif est-il disposé à revoir la pratique actuelle et à faire en sorte que les subventions destinées aux énergies renouvelables puissent déployer davantage d'effets ?

3. Le Conseil-exécutif est-il prêt à procéder rapidement aux simplifications administratives nécessaires ?
4. Le Conseil-exécutif est-il disposé à lancer un appel pressant à la population pour insister sur la nécessité d'investir sans tarder dans les énergies renouvelables, notamment dans une perspective de maintien des emplois ?

Motivation de l'urgence : Pour des raisons de protection du climat, il est urgent d'investir dans les énergies renouvelables. A court terme, il faut également accorder la priorité à cette question afin de protéger des emplois. Etant donné la situation actuelle de prolifération du bostryche, il est également essentiel et urgent de recourir davantage au bois de chauffage.

Destinataires

- Grand Conseil